Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260518-CA_2026_077-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 18 mai 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-077
	VIE DEMOCRATIQUE	
Assemblées		
Objet : Désignations des représentants de Dinan Agglomération au sein des commissions locales de l'eau (CLE)		

Le lundi 18 mai 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : jeudi 14 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 90 – Procurations : 3 – Voix délibératives : 93

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Didier LECHIEN, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, Olivier BOIXIERE, Aurélie NICOLAS, Yann GODET, Christelle GUINIO, Ronan TRELLU, Patrick BARRAUX, Fabrice RIVALLAN, Laurent VANDAMME, Denis GOUPIL, Jean-Louis NOGUES, Gaétan ACCOH, Gaëtan ALLANO, Cécile ARMANGE, Josiane BETTLER, David BOIXIERE, Nathalie BONNOUVRIER, Christian BOUGIS, Chantal BOULOUX, Dominique BRIAND, Jean-René CARFANTAN, Didier CHOLET, Sylvain COULOMBEL, Marie-Rose DANIEL, Michel DAUGAN, Catherine DE SALINS, René DEGRENNE, Didier DERU, Sandrine DEUTSCHMANN, Odile DOUILLET-LEFAOU, Patrick DURAND, Céline ENGEL, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Sophie FORTHOMME, François FRERE, Patrice GAUTIER, Charlotte GESLAIN, Mikaël HAQUIN, Françoise HEDE, Yannick HELLIO, Bruno HELLUARD, Charles HOUZE, Didier IBAGNE, Alain JAN, Sylvie JAQUET, Olivier JAVAUDIN, Céline LABBE, Laurence LE DU, Michel VILLAC, Anne-Marie LEFEUVRE, Dominique LEFORESTIER, Karine LESNE, Vanessa LETESSIER, Philippe LOHIER, Claudine LUCAS, Dominique LUCAS, Eliane LUCAS, Géraldine LUCAS, Yannick LUCAS, Nicolas MAUPOINT, Véronique MEHEUST, Marie-Madeleine MICHEL, Odile MIEL-GIRESSE, Didier MORAIN, Christophe OLLIVIER, Philippe ORVEILLON, Dominique PERCHE, Dominique RAMARD, Quentin RENAULT, Bruno RICARD, Benoit ROLLAND, Sandrine ROUXEL, Solène SAGORY, Didier SAILLARD, Pierrick SORGNIARD, Gérard TARDIF, Baptiste THEVELEIN, Paul TISON, Jean-Yves VILLALON

Conseillers communautaires suppléants présents : Manuella ABBE, Océane FEBVRE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Bernard PLESIER pouvoir à Marie-Christine COTIN, Arnaud CARRE pouvoir à Chantal BOULOUX, Alexis LE NAOUR pouvoir à Charlotte GESLAIN

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260518-CA_2026_077-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 18 mai 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-077
	VIE DEMOCRATIQUE	
Assemblées		
Objet : Désignations des représentants de Dinan Agglomération au sein des commissions locales de l'eau (CLE)		

Rapporteur : Monsieur Arnaud LECUYER

Suite au renouvellement des conseils municipaux et communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de Dinan Agglomération au sein de différents organismes extérieurs.

Parmi ces organismes, Dinan Agglomération adhère à plusieurs organismes extérieurs, dont les commissions locales de l'eau.

Les Commissions Locales de l'Eau (CLE) sont des instances de concertation chargées de l'élaboration, du suivi et de la révision des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Elles réunissent des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées par le territoire.

Le territoire de Dinan Agglomération est concerné par les SAGE suivants :

- SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais,
- SAGE Baie de Saint-Brieuc,
- SAGE Arguenon Fresnaye.

La composition et la désignation des différents délégués sont arrêtées par le Préfet des Côtes d'Armor sur proposition de l'association représentative des élus, ou, en cas, d'absence ou d'insuffisance de proposition dans un délai de 2 mois suivant sa demande, sur sollicitation du Préfet.

Il convient donc de proposer des délégués à l'association représentative des élus.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-33 et L.5211-1 relatifs aux modalités de scrutin,

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L. 212-4 et suivants relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et aux Commissions Locales de l'Eau, et R. 212-29 à R. 212-31,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de Dinan Agglomération,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-21 du CGCT, les désignations de représentants auprès d'organismes extérieurs ont lieu, en principe, au scrutin secret,

Considérant que l'article L2121-21 du CGCT prévoit expressément que *« Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire*

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260518-CA_2026_077-DE

prévoyant expressément ce mode de scrutin », et considérant que ces dispositions sont applicables aux EPCI, par renvoi de l'article L.5211-1 du même code,

Considérant que les mandats de précédents délégués ont pris fin suite au renouvellement des conseils municipaux et communautaires,

Considérant que les arrêtés préfectoraux en vigueur fixent, pour chaque organisme, le nombre de délégués titulaires et/ou suppléants,

Considérant, pour ces organismes, que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, après appel de candidatures, la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

Ainsi, considérant ces éléments,

Le Conseil Communautaire prend acte de la lecture de la désignation des délégués par le Président ainsi :

- **Au sein de la Commission Locale de l'Eau – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rance-Frémur-Baie de Beaussais (10 délégués)** :
    - David BOIXIERE (Pleudihen-sur-Rance)
    - Michel VILLAC (Saint-Jacut-de-la-Mer)
    - Françoise HEDE (Tréfumel)
    - Sylvain COULOMBEL (Saint-Maden)
    - Laurence LE DU (Dinan)
    - Alain BLOT (Quévert)
    - Clément BRIZARD (Les Champs-Géraux)
    - Hubert GUERIN (Caulnes)
    - Bertrand GUESSANT (Brusvily)
    - Jacques PRIE (Plumaugat)
    - **Commission Locale de l'Eau – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Baie de Saint-Brieuc (1 délégué) :**
        - Didier CHOLET (Fréhel)
    - **Commission Locale de l'Eau – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Arguenon-Fresnaye (9 délégués) :**
        - David BOIXIERE (Pleudihen-sur-Rance)
        - Alain JAN (Corseul)
        - Yves Brunet (Bourseul)

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260518-CA_2026_077-DE

- Jean-Yves VILLALON (Saint-Michel-de-Plélan)
- Joël GESRET (Plélan-le-Petit)
- Thierry GENSSE (Saint-Lormel)
- Christophe HERNIO (Saint-Maudez)
- Noël SAMSON (Plancoët)
- Maxime DURAND (La Landec)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 20 mai 2026

La secrétaire de séance,
Marina LE MOAL,

Le Président,
Arnaud LECUYER,